COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE 06 Rue Jospeh Autran ou 65 rue Grignan - 13281 MARSEILLE CEDEX (

ORDONNANCE NUMERO 1149

ORIGINAL SUR RECOURS EN CONTESTATION DE L'ARRÊTE PREFECTORAL

(art L.552-1 à L.552-6 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile modifiés par la loi n°2018-778 du 10 septembre 2018)

Nous, Claire DIWO, Vice-Président , Juge des Libertés et de la détention au Tribunal Judiciaire de Marseille, assisté de Claire GUIGA, Greffier, siégeant , publiquement , dans la salle d'audience aménagée au 49-51 Bd Ferdinand de Lesseps 13014 Marseille sur l'emprise portuaire de Marseille-Le Canet en application de l'article L 222-4 du CESEDA.

Vu l'article L 741-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile;

Vu la décision de placement au centre de rétention administrative en date du 05 novembre 2021;

Vu la requête présentée par Monsieur Sergei ZIABLITCEV en date du 17 novembre 2021 à 13h18, présentée par Monsieur Sergei ZIABLITCEV, étranger de nationalité RUSSE, ne le 17 août 1985 à Kisseliovsk (RUSSIE)

Il résulte des dispositions des articles L 741-10 que l'étranger qui fait l'objet d'une décision de placement en rétention peut la contester devant le Juge des Libertés et de la Détention dans un délai de 48 heures à compter de sa notification.

Attendu que la personne retenue a été placée en rétention le 5 novembre 2021 par le Préfet des Alpes Maritimes et qu'une prolongation de sa rétention a été ordonnée par le JLD de Marseille le 8 novembre 2021.

Qu'en conséguence, la demande intitulée « recours contre l'arrêté préfectoral », qui est analysée ici comme un contestation de l'arrêté de placement en rétention, est déclarée irrecevable pour avoir été formée plus de 48 heures après la notification de l'arrêté de placement en rétention

PAR CES MOTIFS

DISONS n'y avoir lieu à statuer sur la requête Monsieur Sergei ZIABLITGEV;

FAIT A MARSEILLE le 17 novembre 2021

Le Greffier

Le Juge des Libertés et de la détention

Notifié(e) et copie

remise à l'intéressé(e)

le: 17/11/121 à 17 00

Signature

Interprète en langue

truchement d'ISM

Kayse Via le

Agent notifiant

GREFFE MIO 449973

DZPAF SUD CRA

Anenohumaho imo kar pucario Tipediro borgabarris le mantificato trappe

17.11.21, 17 h 20 326 might